



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° DP 042 260 24 R8013

date de dépôt : 10 octobre 2024

demandeur : ENEDIS SA

représentée par M. PILAUD Thomas

pour : Pose d'un poste de transformation

adresse terrain : 1250 Job

Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

Préfet de la Loire

**ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le préfet de la Loire,

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 24-205-SAT du 23 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VIENOT, Directeur Départemental des Territoires de la Loire ;
Vu l'arrêté préfectoral DT 2024-0601 du 26/09/2024 portant subdélégation de signature à Monsieur Jean-Philippe MONTMAIN, responsable de la Cellule Application du Droit des Sols ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la Carte Communale approuvée le 27/02/2006 et notamment la zone : *hors secteur constructible* ;

Vu la déclaration préalable présentée le 10 octobre 2024 par ENEDIS SA représentée par M. PILAUD Thomas demeurant 24 Quai du Général Leclerc, Le Coteau (42120) ;

Vu l'objet de la demande :
- pour la pose d'un poste de transformation ;
- sur un terrain situé 1250 Job – 42250 Saint-Martin-la-Sauveté - parcelle B 2032 ;
- pour une surface de plancher de 8 m² ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 11/10/2024 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Saint-Etienne, le 30/10/2024
Pour le préfet et par délégation
le directeur départemental des Territoires
et par subdélégation

le responsable de la Cellule ADS,

Jean-Philippe MONTMAIN,

montmain